

Publié le 25 janvier 2019

Les circuits courts au centre des 20e Assises européennes de la transition énergétique

En 20 ans, ce rendez-vous annuel est devenu le temps fort des acteurs locaux engagés dans la transition énergétique des territoires. Retour sur l'édition 2019 qui a eu lieu du 22 au 24 janvier.



Organisées de manière alternée entre Dunkerque, Bordeaux et Genève, les Assises de la transition énergétique se sont interrogées sur la manière d'intégrer demain des **circuits courts d'énergie** dans les villes et de réfléchir à la gouvernance locale à mettre en place.

La « solution Epl »* est ressortie comme un levier efficace. Un atelier spécifique s'est tenu pour montrer la pluralité des montages possibles au lancement de projets d'énergies renouvelables. La [Société d'exploitation des énergies renouvelables Grigny-Viry](#), une Société publique locale, a présenté son nouveau réseau de chaleur inauguré en 2018. Ce réseau, alimenté par la **géothermie profonde**, est vertueux à plusieurs titres. Tout d'abord, cette technique est moins coûteuse que le gaz et l'électricité et permettra aux usagers de faire des économies de chauffage substantielles. Enfin, elle ne produit pas de dioxyde de carbone. Elle garantira ainsi une réduction d'émission de CO₂ dans l'atmosphère de 15 000 tonnes par an, soit l'équivalent du rejet de près de 700 voitures !

Lire aussi : [Géothermie « sociale » à Grigny 2](#)

Lors du même atelier, [SIPEnR](#), une Société d'économie mixte, a présenté un nouveau montage juridique autorisé depuis la loi sur la transition énergétique de 2015. La finalité de ce montage est de **reconvertir l'ancien parc à charbon** de la centrale thermique, situé à Albi, **en centrale photovoltaïque**. Pour ce faire, le projet repose sur la création d'une société avec pour actionnaires la ville d'Albi, la Sem et Irisolaris, une société d'ingénierie spécialisée dans la production d'énergie verte. Cette société pourrait également recevoir des financements participatifs citoyens.

Lors des Assises, la Communauté urbaine de Dunkerque a signé officiellement la convention confiant la construction et l'exploitation du **réseau de chaleur urbain de Grande-Synthe** au groupement réunissant la Sem [Énergies Hauts-de-France](#) et Engie Cofely. Le chantier démarrera en octobre 2019. L'installation s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire où la chaleur résiduelle des hauts-fourneaux d'AcelorMittal, la fameuse chaleur fatale, sera récupérée. Elle permettra

d'éviter un rejet annuel de 5 500 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Enfin concernant le financement de la transition énergétique, les choses pourraient changer. Le ministre de la Transition écologique et solidaire, **François de Rugy**, a montré un signe d'ouverture concernant l'affectation de la taxe carbone aux collectivités. En contrepartie, ces dernières, si c'est le cas, devraient s'engager sur des objectifs contractuels. Cette démarche serait gagnante-gagnante. Les territoires bénéficieraient de ressources supplémentaires et l'État recevrait le soutien des collectivités pour l'acceptation de la trajectoire de la taxe.

*« solution Epl » : choix retenu par les collectivités locales d'opter pour une Entreprise publique locale dans le lancement d'un projet de développement territorial.

À télécharger

Par Laure LACHAISE-TILLIE